



Call for VR Projects

Lieu.City
Avril 2021

Lieu.city SRL est une start-up innovante, avec des bureaux à Cagliari et Milan, spécialisée dans la création d'expériences de réalité virtuelle dans le domaine des expositions d'art. Fondée en 2020 par Deodato Salafia, elle a dépassé la phase de R&D et se trouve maintenant dans la première phase de lancement bêta (phase MVP) avec une équipe de développement de 15 personnes. Lieu.City a également été validé comme solution culturelle innovante dans le cadre du projet "Artathlon 2021", promu par le MiC (Ministère de la Culture), Ernst & Young et Invitalia.

La société Lieu.city Srl, avec ce document, a l'intention de lancer un "Call for VR projects", afin d'identifier les projets d'exposition à réaliser avec la technologie VR de Lieu.City.

Les candidats, dont les projets et les idées seront sélectionnés, auront l'opportunité de voir leur projet d'exposition réalisé et la renaissance de leurs espaces en VR.

L'objectif principal du projet est de permettre aux participants sélectionnés de passer de l'élaboration détaillée de l'idée à sa réalisation, avec un partage constant des connaissances et des bonnes pratiques.

Ce document décrit le processus de sélection des idées et les directives auxquelles les participants sont tenus de se conformer, sous peine d'être exclus de la sélection et de la participation.

Art.1 Objet et noms

"Call for VR Projects", est un projet financé par Lieu.City, la première plateforme sociale pour les événements liés à l'art en réalité virtuelle. L'objectif de cet appel à concours - également appelé "appel à idées" dans le document - est d'identifier, de sélectionner, de récompenser et de promouvoir des solutions innovantes d'expositions muséales, qui mettent en œuvre une approche fortement orientée vers l'amélioration de l'utilisation de l'art et de la culture.

Cet "appel à idées", à titre d'exemple mais non limitatif, s'adresse aux projets relatifs aux expositions d'art moderne, contemporain et de design que vous souhaitez également transposer sur le numérique.

Lieu.city srl est le coordinateur et le promoteur de l'appel à idées, ci-après dans le texte également dénommé "Promoteur".

Art.2 Bénéficiaires, conditions de participation et d'admissibilité

Peuvent présenter une demande de participation au présent appel à candidatures :

- Les musées, conçus comme une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui effectue des recherches sur les témoignages matériels et immatériels de l'homme et de son environnement, les acquiert, les conserve, les communique et les expose spécifiquement à des fins d'étude, d'éducation et de plaisir.
- Les organisations à but non lucratif liées au monde de l'art (telles que les Associations et les Fondations).

Les idées de projet doivent être en accord avec les objectifs et les priorités de cet "Appel à idées", en identifiant clairement les résultats attendus. La documentation des projets à venir doit être rédigée en italien ou en anglais.

Art.3 Réserve d'admission

Les candidats sont admis à l'appel à idées sous réserve de la vérification des conditions d'admission. En cas d'insuffisance de celles-ci, ainsi que pour tout manquement aux délais établis dans le présent document, l'exclusion du programme sera organisée à tout moment, même après admission au parcours décrit.

Art.4 Dates limites et modalités de présentation des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée du 1er avril 2021 à 10h00 au 31 mai 2021 à 19h00. L'Entité Promotrice se réserve le droit de modifier, le cas échéant, les modalités de présentation des candidatures et de prolonger les délais de livraison de celles-ci, dans ce cas en le signalant rapidement sur le site www.lieu.city/call_for_projects dédié au projet.

Seules les candidatures envoyées par courrier électronique, accompagnées de tous les documents énumérés ci-dessous, seront acceptées, au plus tard à la date limite indiquée, à l'adresse électronique suivante : partners@lieu.city.

L'objet de l'e-mail doit être : "Call for project VR - Lieu.city" suivi du nom du proposant. La date et l'heure spécifiées par le fournisseur de destination de la boîte aux lettres électronique réceptrice feront foi.

Pour postuler, il est nécessaire de soumettre, en format PDF :

- Le formulaire d'inscription complété dans toutes ses parties (annexe du présent document).
- le projet d'une exposition dont l'ouverture au public a été modifiée ou annulée en raison des mesures de confinement du Covid-19 (format pdf)
- Texte de présentation de la réalité proposée
- Texte de présentation du projet d'exposition
- Liste des artistes exposés, type et nombre d'œuvres envisagées
- Plan de communication de l'exposition

- Auto-déclaration certifiant la possession des droits à l'image des œuvres exposées (ou pouvant être redemandés en cas de sélection)
- Inscription à la Chambre de Commerce

Le projet d'exposition doit respecter les paramètres suivants :

- peintures, art vidéo, photographie et œuvres non tridimensionnelles en techniques mixtes, œuvres sculpturales et œuvres de design.
- Surface d'exposition jusqu'à 400 mètres carrés (pour des dimensions supérieures, veuillez nous contacter avant de soumettre votre demande). Il est entendu que le projet de VR ne doit pas nécessairement correspondre à la totalité de la surface d'exposition du musée.

En cas de sélection, il sera nécessaire de fournir :

- la certification de la possession des droits d'image des œuvres exposées.
- des images HD des œuvres exposées
- des fiches de contenu (éventuellement aussi multimédia) en anglais et dans une deuxième langue européenne.

Art. 4.1 Candidature envoyée par e-mail

Les candidats reconnaissent que le Promoteur ne peut en aucun cas être tenu responsable, directement ou indirectement, des retards et/ou de l'impossibilité d'acheminement par le gestionnaire du courrier électronique. De même, le Promoteur ne peut être tenu responsable, directement ou indirectement, d'éventuels problèmes d'affichage et/ou de téléchargement de pièces jointes, quel que soit le mode d'envoi de la candidature choisi par les participants.

Dans le formulaire de candidature, sous sa propre responsabilité et conscient des conséquences, y compris pénales, découlant de fausses déclarations, notamment l'exclusion de la participation à l'appel.

Art. 4.2 Vérification des informations fournies

Le Promoteur peut vérifier à tout moment l'exactitude réelle et la correspondance des déclarations fournies par les candidats, même après la phase de sélection et l'établissement éventuel des phases ultérieures de l'appel.

Art.5 Comité d'évaluation

Les candidatures reçues seront examinées et 8 projets seront sélectionnés parmi ceux présentés. La sélection sera effectuée sur la base des critères mentionnés à l'article suivant. Le processus de sélection sera définitif.

Art.6 Critères d'évaluation

Les projets dûment reçus et jugés recevables seront évalués selon les critères d'évaluation suivants :

- Notoriété du sujet proposé. Moyenne des entrées annuelles, taille de l'espace d'exposition, présence en ligne.
- Pertinence culturelle des contenus proposés. Les sujets actuels et de premier plan pour le grand public seront privilégiés.
- Efficacité du plan de communication du sujet proposant par rapport à l'initiative.
- Compétences techniques et managériales. Compétences d'équipe, formation, expérience, compétences techno-scientifiques.
- la faisabilité
- l'engagement de l'équipe. Engagement / implication et temps que le sujet proposant peut consacrer aux objectifs.

Art.7 Récompenses pour les projets

Le promoteur sélectionnera jusqu'à 8 projets jugés valables, qui auront droit respectivement à

- les 3 premiers projets auront droit au package "Custom Consultancy" qui prévoit une personnalisation avancée des espaces d'exposition (jusqu'à une valeur totale de 10 000 euros par projet).
- Les 5 projets restants bénéficieront de l'offre "Standard Consultancy", qui prévoit un soutien complet de l'équipe technique du promoteur pour guider le musée dans la création d'une exposition virtuelle dans l'un des environnements standard du Lieu.

En effet, les forfaits standard et personnalisé comprennent tous deux

- le soutien de mentors qualifiés ayant une expérience dans le domaine de la VR.
- des réunions périodiques avec l'équipe d'experts.
- un réseau de personnes et d'experts avec lesquels échanger des idées et des opinions.

Tous les musées sélectionnés auront l'opportunité de voir leur projet d'exposition réalisé au sein de la plateforme Lieu.City.

Le promoteur se réserve dès à présent le droit, s'il le juge opportun, de modifier les phases et les horaires du programme susmentionnés, en le notifiant dans ce cas de manière appropriée et en temps utile sur le site www.lieu.city/call_for_projects.

Art.8 Garanties et indemnités

Les participants à l'initiative " Call For Projects VR " garantissent que les contenus envoyés :

- Ne contiennent pas de matériel illégal, interdit par la loi ou contraire à ce qui est indiqué dans le présent Annonce.

- Ne contiennent pas de matériel en violation des droits, des positions ou des revendications de tiers (en référence à la loi sur le droit d'auteur et la propriété industrielle et à d'autres lois ou règlements applicables).
- Sont librement et légitimement utilisables conformément aux dispositions du présent Appel, étant donné que le participant est titulaire des droits d'utilisation de ceux-ci, ou qu'il a acquis leur disponibilité auprès de tous les ayants droit, en ayant veillé à la pleine conformité et / ou satisfaction des droits, également de nature économique, dus aux auteurs des contenus et / ou des œuvres dont ces contenus sont dérivés et / ou extraits, ou à d'autres sujets ayant droit à, ou dus pour l'utilisation des droits connexes en vertu de la loi.

Ceux qui participent au projet "Call for VR Projects" déclarent qu'ils sont conscients des responsabilités, y compris les pénalités, qu'ils encourent en cas de fausseté des contenus des projets livrés et / ou en cas de fausses déclarations concernant les exigences des possesseurs, afin de participer à l'initiative régie par le présent avis, sont leur seule et exclusive responsabilité, dès maintenant libérant Lieu.city Srl et ses partenaires de toute réclamation de tiers.

Art.9 Protection de la vie privée et confidentialité

Toutes les informations recueillies par Lieu.city S.r.l. ne seront utilisées que dans le but d'évaluer les candidatures à l'"appel à idées" objet du présent document. Les données fournies ne seront pas partagées avec des parties externes au projet lui-même.

Lire ici le texte complet "Confidentialité et Cookies" de Lieu.City

Art.10 Propriété intellectuelle et engagement de confidentialité

La propriété matérielle et intellectuelle de ce qui a été présenté, ainsi que les candidatures envoyées par les participants, restent la propriété des propriétaires respectifs, avec le droit pour le promoteur de les utiliser uniquement en référence à l'initiative de l'appel à projets de VR, comme à titre d'exemple et non exhaustif. Le promoteur a le droit de les utiliser uniquement en référence à l'initiative de l'appel à projets de VR, par exemple à titre non exhaustif. Tous les participants à l'initiative s'engagent à garder strictement confidentielles les informations acquises dans le cadre de l'initiative.

Art.11 Acceptation de l'annonce

La participation à l'initiative implique l'acceptation totale et inconditionnelle de la présente annonce et de ses annexes, que les participants déclarent avoir lues, comprises et acceptées.

Art.12 Demande d'éclaircissements

Toutes les parties intéressées peuvent demander des clarifications, des informations et/ou des détails supplémentaires sur l'appel et les méthodes de candidature en écrivant à l'adresse électronique partners@lieu.city.

Art.13 Limitation de la responsabilité

Le promoteur n'assume aucune responsabilité pour les demandes de participation (également remises sous enveloppe fermée à l'endroit indiqué) qui sont incorrectes, inexactes, incomplètes, illi-

sibles, endommagées, perdues, retardées, mal adressées ou interceptées, ou pour les inscriptions de participants qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas été reçues, ou pour les communications, électroniques ou autres, qui n'ont pas été reçues, qui ont été retardées, ou d'autres problèmes techniques liés à l'envoi et au téléchargement de contenus dans le cadre de cette initiative.